



Le Gratteris

Infos

Distribution de masque :

Le Grand Besançon Métropole offre à tous les habitants de la Commune Urbaine 1 masque chirurgical papier ainsi que 2 masques tissus par habitant de plus de 10 ans.

Nous avons reçu ce jour les masques chirurgicaux que nous distribuerons à domicile samedi 9 mai à partir de 9h00.

Nous avons reçu également, des masques tissus pour les couturiers et couturières*, que nous pourrons remettre également pendant la première phase de distribution.

La municipalité a également acheté par le biais d'un achat groupé de la Région des masques tissus.

Ces masques tissus ainsi que ceux offerts par le GBM seront distribués aux habitants dès réception.



Déconfinement:

La municipalité rappelle aux habitants que le déconfinement n'est prévu que LUNDI 11 MAI et pas avant.

Nous constatons beaucoup de relâchement ces deux dernières semaines au sein de notre commune, par des visites prolongées de personnes extérieures au villages chez l'habitant, repas festif chez certains, sport chez d'autres, etc..., des déplacements non-autorisés hors département par des personnes qui vivent comme si ils étaient intouchables.

Sachez que si les chiffres de personnes atteintes par le COVID-19 sont aujourd'hui à la baisse, c'est grâce au confinement, et non par ce comportement anarchique de certains habitants.

Trouver une déchetterie:

Covid 19 – Déchetteries : prise de rendez-vous

Réservation en ligne : toutes les déchetteries ont des créneaux d'ouverture.

Cependant, la liste de rendez-vous pour certaines déchetteries est déjà complète pour cette semaine et la semaine du 11 mai.

La liste des nouveaux rendez-vous pour la semaine du 18 mai seront mis en ligne mercredi 6 mai dans la journée. Merci de votre compréhension.

Pour rappel :

Afin que le plus grand nombre d'utilisateurs puisse bénéficier de ce service, les rendez-vous sont limités à 3 maximum par semaine et par foyer et sont réservés aux particuliers et aux collectivités.

Pour les professionnels, le SYBERT tient à votre disposition une liste de contacts. Vous pouvez en faire la demande à contact@sybert.fr

Des contrôles de ces consignes seront effectués post rendez-vous.

Merci de votre compréhension.

https://www.sybert.fr/que_faire_de_mes_dechets/en_dechetteries/horaires-dechetteries-sybert/

Coronavirus: Collete des déchets:

Réorganisation des tournées à partir du lundi 30 mars :

1) Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères non recyclables): Les tournées ont lieu normalement dans toutes les communes

2) Collecte sélective (à noter que ces collectes pourront être supprimées au regard des effectifs disponibles au quotidien) : A compter du lundi 30 mars la collecte des déchets recyclables reprend à raison d'une collecte mensuelle établie selon un calendrier transmis aux mairies et disponible ici : [téléchargez le calendrier](#) (fichier PDF)

→ **Malgré l'annonce probable du déconfinement, les modifications du ramassage des déchets recyclables (collecte mensuelle des poubelles jaunes) mises en place le 30 mars dernier sont maintenues jusqu'au 23 mai pour les communes concernées.**

En cas de surplus, les usagers doivent présenter leurs déchets recyclables dans un carton à côté de leur bac pour une prise en charge par l'équipe de collecte.

NB : pour les habitants du centre-ville de Besançon, il est toujours possible de déposer les emballages ménagers recyclables dans les conteneurs d'apport volontaire des stations de tri qui seront collectées ;

3) Collecte sélective du verre : elle reprend sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon : nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs d'apport volontaire.

4) Collecte des textiles, chaussures, maroquinerie en apport volontaire : elle est suspendue jusqu'à nouvel ordre car les déplacements pour ce type de matériaux ne sont pas autorisés par le gouvernement. Merci de garder tous les matériaux textiles à votre domicile dans l'attente de la reprise de cette collecte qui fera l'objet d'une communication.

PROCHAIN RAMASSAGE DES BACS JAUNES JEUDI 14 MAI

SORTEZ VOS BACS EN BORDURE DE PROPRIETE UNIQUEMENT LA VEILLE DU PASSAGE

Bruit et Voisinage:

Le soleil est de retour, mais pas les mauvaises habitudes.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

Lundi au vendredi: 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30

Samedi: 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h30

Dimanche et fériés: 10h00 à 12h00

Il est également rappelé que les habitations excentrées du cœur de village sont également concernées par ces horaires. Il est également demandé à tous les habitants de ne tondre les dimanches et jours fériés qu'en cas de grande nécessité.

(ARRETE N° 2005-1904-01841)



BRÛLAGE:

Nous constatons que certains habitants continuent de brûler régulièrement leurs déchets sur la commune.

Nous rappelons que cette procédure est STRICTEMENT INTERDITE.

Règlementation et Arrêté préfectoral sur le site internet de la commune.

http://www.legratteris.fr/models/gallerymedia/assets/5//503db4eec0de4_fs-brulage-